



81600

Tél. : 05 63 33 01 43
Fax : 05 03 81 59 33

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2019 à 19 h

Nombre de conseiller en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers absents : 6 excusés : 6

Date de la convocation : 21/11/2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le 26 novembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BAULÈS Jean-François, Maire.

Étaient présents : BAULES J-F. - DUBIETZ P. - AMANS K. – CENEDESE A. – PEZET A. - LAVILLE L. MALBERT D. - BOIJEOT A. - SERRUS T.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés : VASSEUR MH. - DOS REIS P. – ASTIÉ B. – GALTIER A.

Étaient absents ayant donné procuration : FILSJEAN M. à CENEDESE A. – DELLUC J.L. à BOIJEOT A.

Mme CENEDESE A. a été élue secrétaire de séance.

19H : Ouverture de la séance par Monsieur BAULES Jean-François, le Maire.

Les comptes rendus des séances du 2 septembre et du 21 octobre n'appelant pas d'observation, sont approuvés à l'unanimité.

M. Le Maire demande l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Une délibération l'autorisant à signer la convention de prêt de Vélos électriques avec la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet.
- Une délibération relative aux prix de l'assainissement en vue du transfert prochain du service.

1- CONVENTION DE PRET DE VÉLO ELECTRIQUE(DELIB 2019/050)

La Communauté d'Agglomération, dans son plan mobilité, a initié le prêt de vélos à assistance électrique aux communes qui le souhaitent. Ceux-ci seront mis à disposition des administrés pour leurs déplacements du quotidien afin de les familiariser avec ce moyen de locomotion.

La commune de Técoou s'est positionnée en faveur de cette démarche : 2 vélos seront ainsi disponibles du 1er décembre 2019 au 28 février 2020.

Afin de disposer de ces vélos, le conseil municipal doit autoriser M. Le Maire à signer la convention de prêt de 2 vélos avec la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Voix POUR : 11

ABSTENTION : 0

Voix CONTRE : 0

AUTORISE M. Le Maire à signer la convention de prêt de vélos à assistance électrique avec la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet et tout autre document y afférent.

2- DECISIONS MODIFICATIVES

- DM n°3 BP Commune (DELIB 2019/051)

M. Le Maire informe que les crédits prévus au BP communal 2019 à l'article 1641 sont insuffisants, il convient de faire une décision modificative pour virer ces crédits comme suit :

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Opération 142 - Article 2315 - Installations, matériel et outillage technique	- 100.00 €	
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés Article 16411 - Emprunt en euro	+ 100.00 €	

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé,

Voix POUR : 11

ABSTENTION : 0

Voix CONTRE : 0

DECIDE de modifier le BP communal 2019 comme indiqué ci-dessus.

- **DM n°2 BP assainissement (DELIB 2019/052)**

M. Le Maire informe que le montant des frais de dossiers d'emprunts relatifs aux travaux de station d'épuration a été omis au BP assainissement 2019. Il convient de faire une décision modificative pour virer ces crédits comme suit :

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	- 400.00 €	
Chapitre 66 : Charges financières Article 6688 – Autres charges financières	+ 400.00 €	

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé,

Voix POUR : 11

ABSTENTION : 0

Voix CONTRE : 0

DECIDE de modifier le BP assainissement 2019 comme indiqué ci-dessus.

3- **RESSOURCES HUMAINES**

4-

- **MUTUELLE – LETTRE AVENANT AUX CONDITIONS PARTICULIERES DU CONTRAT P028960 ET P028959 ET AUGMENTATION DE LA PART COMMUNALE (DELIB 2019/053)**

Le Maire rappelle que la société Harmonie-Mutuelle a été choisie comme prestataire pour la couverture Santé des agents et leur famille.

Comme tout contrat en matière d'assurance, notamment en matière de couverture santé, la convention signée avec la société Harmonie-Mutuelle comporte une clause de "révision des cotisations" ou "adaptation des cotisations". Celle-ci autorise la société d'assurance à réviser ses tarifs dans des conditions définies par le contrat.

Les cotisations 2020 ont été calculées au plus juste et tiennent compte des effets de la mutualisation et des données propres à chaque contrat. Elles intègrent l'inflation médicale prévisionnelle, impactée par les revalorisations des tarifs de consultation des médecins, du forfait hospitalier et par le forfait patientèle.

Ainsi, afin de pérenniser au mieux l'équilibre du contrat et sauvegarder des prestations de santé de qualité au bénéfice des agents, il convient d'appliquer le taux de renouvellement proposé au contrat, qui aboutit à la proposition suivante pour les cotisations de 2020.

Régime : Régime Général – AGENTS

Ventilation	Cotisations Mensuelles TTC 2019	Cotisations Mensuelles TTC 2020
Salarié	64.77 €	65.74 €
Salarié + Enfant(s)	126.60 €	128.50 €
Couple	133.30 €	135.30 €
Couple + Enfant (s)	206.83 €	209.93 €

Régime Général – ANCIENS SALARIES

Ventilation	Cotisations Mensuelles TTC 2019	Cotisations Mensuelles TTC 2020
Salarié	97.14 €	98.60 €
Salarié + Enfant(s)	189.92 €	192.77 €
Couple	199.93 €	202.93 €
Couple + Enfant (s)	310.23 €	314.88 €

Pour ce faire, il est proposé au conseil municipal d'approuver la conclusion d'un avenant formalisant la modification tarifaire au contrat à compter du 1^{er} janvier 2020.

De plus, la commune prend en charge une partie de la cotisation de chaque agent adhérent.

M. Le Maire propose d'augmenter dans les mêmes proportions (1.015 %) cette participation, soit 28.70 €/agent adhérent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Voix POUR : 11

ABSTENTION : 0

Voix CONTRE : 0

APPROUVE les lettres avenants aux conditions particulières des contrats sus-cités.

DECIDE d'une augmentation de la part communale de 1.015% par agent adhérent, soit 28.70 €/agent.

DIT que ces dispositions prendront effet le 1^{er} janvier 2020.

REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il était prévu d'harmoniser le régime indemnitaire des agents communaux sur celui des agents communautaires : cette harmonisation est un élément de justice.

Cette harmonisation représente une dépense annuelle supplémentaire de 6000 €.

Il rappelle que les attributions se font par arrêtés individuels.

La revalorisation, quand elle a lieu, sera effective au 1^{er} janvier 2020.

5- TARIFS ASSAINISSEMENT (DELIB 2019/054)

Le Maire rappelle le transfert prochain de la compétence assainissement à la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet.

En vue de ce transfert, il convient de valider les tarifs de l'assainissement.

M. Le Maire rappelle les tarifs à ce jour :

- part fixe : 50 € (abonnement)

- part variable : 1.20 €/m3.
Il propose que ces tarifs restent inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Voix POUR : 11

ABSTENTION : 0

Voix CONTRE : 0

APPROUVE les tarifs de l'assainissement tels que présentés

DIT que ces dispositions seront inchangées au 1^{er} janvier 2020.

6- Emprunt SALLE MULTICULTURELLE (DELIB REPORTÉE)

M. Le Maire présente le budget estimatif relatif à la salle multiculturelle :

Montant des travaux HT : 1 218 450.00 € .

Un taux de 50 % de subvention est attendu.

La commune dispose d'un montant disponible de 300 000.00 € à mobiliser pour le projet.

Au regard de ces éléments, un emprunt de 600 000 € est nécessaire pour la réalisation du projet.

La commune a lancé les consultations pour un montant d'emprunt de 600 000.00 € sur 15, 20 et 25ans auprès de plusieurs établissements bancaires.

L'assemblée valide la durée d'emprunt de 20 ans.

L'établissement bancaire faisant la meilleure proposition est la banque postale pour une annuité de 30 000.00 €.

M. le Maire rappelle que le taux d'endettement actuel est bien en-deçà de celui de 2008-2009 avec un résultat de fonctionnement qui augmente régulièrement, ce qui ne grève pas notre capacité de réemprunter éventuellement.

Un accord de principe est acté à l'unanimité pour retenir la banque postale pour un emprunt de 600 000.00 € sur 20 ans.

Vu le nombre de conseillers présents, (bien que le quorum soit atteint), M. Le Maire propose de délibérer sur ce point lors du prochain conseil municipal courant décembre.

7- DIVERS

Projet Salle multiculturelle

Le dossier relatif au projet n'est pas tout à fait prêt : l'architecte attend notamment les résultats de l'étude de sols qui a pris du retard.

La consultation devrait avoir lieu courant décembre pour une remise des offres début janvier 2020.

Travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques – PAGÉZOU/Chemin de Cocart

L'enfouissement des lignes télécom est prévu entre le hameau de Pagézou et la Dardenne (travaux qui n'ont pas pu être coordonnés avec le syndicat d'eau potable). Profitant de cette opportunité, la commune enfouira les lignes jusqu'au droit de l'habitation Lacombe (chemin de Cocart).

Cette opération sera réalisée :

- en régie d'une part pour les tranchées par les agents techniques,
- par Orange d'autre part.

Elle va permettre la disparition d'une quinzaine de poteaux électriques.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à
21h30